

COMPTE RENDU SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 NOVEMBRE 2014

Le Maire ouvre la séance à 18H25

Mmes et MM. BECQUET, RAKIC, BOLZE, LEVIEL, LABEAUNE, BOUTEILLER-DESCHAMPS, VUITTENEZ, BRAVARD, CHAMPION, BELISSANT-REYDET, COSTE, DIERICKX, ROUX, DAHLEN, FALCE, MERVILLE, GLOAGUEN, LONGIN, CHATEAU, HENNEQUIN, JONDOT-PAYMAL, BOUILLET, THOMAS, Conseillers Municipaux

Secrétaire : M. TRIFFAULT-MOREAU

Ont donné pouvoir : M. JACQUET à M. CHAMPION
M. ANDRE à M. BOLZE
Mme BIANCHI à M. FALCE
Mme LAGRANGE à Mme BOUTEILLER-DESCHAMPS
Mme MONNOT à Mme DIERICKX
Mme VIAL à M. TRIFFAULT-MOREAU

Avant son arrivée et après son départ de séance :

M. CANCEL à M. BECQUET

Pendant son absence de séance :

Mme CAILLAUD à Mme BRAVARD

Après leur départ de séance :

M. FAIVRE à M. GLOAGUEN
Mme DIEZ à M. HENNEQUIN

Le Maire fait part aux élus de la demande d'examen d'un vœu de M. THOMAS relatif au Grand Marché Transatlantique -GMT- dont un exemplaire a été mis sur table.

Il propose de renvoyer l'examen de ce vœu en fin de séance.

Le Maire informe également les élus que Mme JONDOT-PAYMAL lui a adressé le matin même une question orale relative au retrait des ETAPS des écoles beaunoises.

Là également, il propose d'évoquer cette question orale en fin de séance.

Le Maire signale aux élus un changement de date dans le calendrier des réunions concernant la séance de Conseil Municipal du mois de décembre qui aura lieu exceptionnellement le mardi 16 décembre, au lieu du jeudi 18.

Il précise que les Commissions d'instruction se réuniront bien le 2 décembre et rappelle que la Commission Finances/Synthèse aura lieu le jeudi 4 décembre.

Le Maire laisse ensuite la parole à Alexis FAIVRE, secrétaire de séance, pour un bref rappel des décisions qui ont été prises lors de la dernière séance.

Le Maire demande si le compte rendu détaillé de la séance précédente appelle des remarques de la part des membres du Conseil Municipal.

M. THOMAS demande que soit complétée son intervention lors du passage du rapport 4.2 -Organisation Mois du Cinéma (page 4-§3) : M. THOMAS rappelle son attachement à cette action *pédagogique réalisée essentiellement pendant les temps scolaires, sans rapport avec les rythmes scolaires.*

Concernant le rapport 16- Règlement intérieur du Conseil Municipal (page 10), M. THOMAS et Mme JONDOT-PAYMAL demandent que soient annexées au procès-verbal les amendements qu'ils ont présentés à cette occasion.

Le Maire prend note des demandes et précise que les correctifs nécessaires seront apportés au procès-verbal.

Ces observations étant faites, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal est approuvé par 33 voix pour et 2 abstentions.

ORDRE DU JOUR

→ EXAMEN DES DOSSIERS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR

RAPPORT 1 – RELATIONS CONTRACTUELLES AVEC LES ASSOCIATIONS - MISE A DISPOSITION DE L'ASSOCIATION SPORTIVE BEAUNOISE D'UN LOCAL A VIGNOLES

(rapporteur : M. VUITTENEZ)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve les termes de l'avenant relatif à la prise en charge par l'Association Sportive Beaunoise des frais de fonctionnement du Club House,
- autorise le Maire à signer le document contractuel à intervenir.

RAPPORT 2 – DENOMINATION D'UN EQUIPEMENT SPORTIF DANS L'ENCEINTE DU COMPLEXE SPORTIF DE VIGNOLES

(rapporteur : M. VUITTENEZ)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de dénommer « Stade Nérino BERNARD » le nouvel équipement sportif destiné à la pratique du football et du rugby et réalisé dans l'enceinte du complexe sportif de VIGNOLES,
- autorise le Maire à faire installer la plaque portant la dénomination à l'entrée de ce nouvel équipement sportif.

Arrivée de M. CANCEL (18h48)

RAPPORT 3 – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE DE FINANCEMENT DE LA MEDIATION ENTRE LA VILLE ET LES BAILLEURS SOCIAUX

(rapporteur : M. ROUX)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le renouvellement de la convention de partenariat entre la Ville de BEAUNE et les bailleurs sociaux relative notamment au cofinancement du pôle médiation,
- autorise le Maire à signer la convention multipartite à intervenir.

RAPPORT 4 – ADHESION AU FICHER PARTAGE DE LA DEMANDE EN LOGEMENT A LOYER MODERE

(rapporteur : Mme LONGIN)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve l'adhésion au dispositif de fichier partagé de la demande de logements à loyer modéré,
- autorise le Maire à solliciter une ouverture de droits auprès du Représentant de l'Etat afin d'avoir accès aux données du fichier partagé et à signer la convention correspondante,
- autorise le Maire à signer la convention de subvention d'un montant de 5 000 € pour l'année 2015 avec l'AREHA Est, étant précisé que cette dernière ne pourra être signée qu'après le vote du budget primitif 2015 dans lequel seront inscrits les crédits correspondants, ainsi que tout autre document relatif à ce dossier.

RAPPORT 5 – RELATIONS CONTRACTUELLES ENTRE LA VILLE ET L'INSPECTION ACADEMIQUE CONCERNANT LE CENTRE MEDICO SCOLAIRE

(rapporteur : Mme RAKIC)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention de partenariat avec l'Inspection Académique concernant le fonctionnement du Centre Médico Scolaire.

RAPPORT 6 – DESAFFECTATION DE L'ECOLE DE CHALLENGES

(rapporteur : Mme RAKIC)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- prononce la désaffectation définitive de l'Ecole de CHALLENGES,
- décide de déclasser cet ensemble immobilier du domaine public communal pour l'intégrer dans son domaine privé,
- autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

RAPPORT 7 – ORGANISATION DES SERVICES

(rapporteur : Mme RAKIC)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide d'étendre le dispositif d'astreinte de décision jusqu'alors limité aux week-end (du vendredi soir au lundi matin) à une astreinte mise en place tous les soirs de la semaine, les cadres étant rémunérés dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur,
- approuve la transformation de certains postes, dont la liste est jointe en annexe à la délibération, après examen par les Commissions Administratives Paritaires et ce, à compter du 1er décembre prochain,
- décide de transformer un poste d'apprenti au sein de la DRH en poste d'adjoint administratif de 2e classe à temps complet à compter du 1er janvier 2015.

RAPPORT 8 – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU PARKING LOUIS VERY - MODALITES D'UTILISATION ET D'ENTRETIEN

(rapporteur : M. BOLZE)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la reconduction de la convention d'utilisation et d'entretien du parking situé rue Louis Véry appartenant aux Hospices Civils de BEAUNE,
- autorise le Maire à signer la convention à intervenir avec le Directeur des Hospices Civils.

Départ de Mme CAILLAUD à 19h05 (pouvoir à Mme BRAVARD)

RAPPORT 9 – RESIDENTIALISATION D'UN IMMEUBLE LOCATIF - RUE DES MARCONNETS

(rapporteur : M. BOLZE)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- constate la désaffectation et a fortiori le déclassement de la parcelle communale AE n° 179 du Domaine Public Communal,
- décide la cession d'une portion d'environ 1 291 m² au profit de la SCIC Habitat dudit tènement moyennant le prix de 15 € le m² dont la contenance définitive sera déterminée après délivrance du certificat d'alignement et de l'établissement du document de modification du parcellaire cadastral,
- décide la prise en charge par l'acquéreur de tous les frais générés par ce transfert de propriété,
- autorise le Maire à signer tout document à intervenir.

RAPPORT 10 – AMENAGEMENT FORESTIER 2015-2029

(rapporteur : M. COSTE)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le plan d'aménagement forestier pour la période 2015-2029 tel que présenté et dont le détail est apporté dans la délibération prise à cet effet.

RAPPORT 11 – RAPPORT ANNUEL SUR L'ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES

(rapporteur : Mme LABEAUNE)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne acte au Maire du rapport annuel 2013 sur l'accessibilité aux personnes handicapées et sur le programme d'action pour l'année 2014 établi par la Commission Communale d'Accessibilité des Personnes Handicapées et approuvé par les membres de la Commission lors de sa réunion du 12 novembre 2014.

RAPPORT 12 – MODIFICATION DES STATUTS DU SICECO

(rapporteur : M. BECQUET)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la modification statutaire proposée par le SICECO fixant le principe de représentation substitution pour 7 communes adhérentes au SICECO et membres du Grand Dijon qui deviendra une Communauté Urbaine à compter du 1^{er} janvier prochain,

- note que le SICECO deviendra de ce fait un Syndicat mixte fermé,
- autorise le Maire à signer tous les actes et documents relatifs à l'exécution de cette délibération.

RAPPORT 13 – CESSIION AU PROFIT DU CONSEIL GENERAL - EMPRISE DE LA VOIE DE CONTOURNEMENT
(rapporteur : M. BECQUET)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de céder la parcelle AW n° 459 de 1737 m² au profit du Conseil Général de la Côte d'Or, et ce, à titre gracieux,
- précise que la gratuité de la cession est subordonnée à la restitution à la ville des délaissés de cette parcelle non nécessaires à la réalisation de la voie de contournement dès l'achèvement des travaux de la phase concernée,
- décide que les frais générés par ce transfert de propriété seront à la charge du Conseil Général,
- autorise le Maire à signer tout document à intervenir.

RAPPORT 14 – PARTICIPATION POUR VOIRIE ET RESEAUX AU LIEUDIT « LA CROIX NOIRE » - ACQUISITION DE TERRAINS
(rapporteur : M. BECQUET)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide d'acquérir une surface de 400 mètres carrés à prendre sur les parcelles DK n° 243 et 242, appartenant à Mme LALEVEE, moyennant le prix de 15 € le m² afin de réaliser des aménagements au lieudit La Croix Noire,
- décide que la Collectivité prendra à sa charge les frais engendrés,
- autorise le Maire à signer tout document à intervenir.

RAPPORT 15 – PROJET URBAIN PARTENARIAL -PUP- RUE DE BELLEVUE A BEAUNE
(rapporteur : M. BECQUET)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les termes de la convention de Projet Urbain Partenarial à passer avec le bailleur social ORVITIS, concernant la prise en charge partagée des coûts d'extension du réseau d'eaux pluviales nécessaire au projet d'aménagement d'un terrain d'environ 1 890 m² sis rue de Bellevue et dont les modalités sont reprises dans la délibération.

RAPPORT 16 – TAXE D'AMENAGEMENT
(rapporteur : M. BECQUET)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- fixe à 5 % le taux de la taxe d'aménagement sur tout le territoire communal,
- décide son exonération en intégralité pour les constructions de logements sociaux non exonérées de plein droit par le Code de l'Urbanisme, en application de l'article L 331-9 du Code de l'Urbanisme,

- décide son exonération partielle à raison de 50% de leur surface pour les constructions privées à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2° de l'article L 331-12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt, prévu à l'article L 31-10-1 du Code de la Construction et de l'Habitation,
- décide de reconduire cette décision de l'Assemblée d'année en année, sauf décision expresse de modification des conditions de taxation.

RAPPORT 17 - RAPPORTS D'ACTIVITES DE DIVERS ORGANISMES
(rapporteur : M. CHAMPION)

17.1 - Rapports d'activités 2013 : SYMAB, SIVOUBEM, SPL BEAUNE Congrès

Mme JONDOT ayant demandé des précisions sur le rapport concernant le SYMAB et M. THOMAS sur celui de la SPL BEAUNE Congrès, le Maire demande une suspension de séance (19h35) du Conseil pour permettre à M. CHAMPION d'intervenir en sa qualité de Président du SYMAB d'une part et de Président de la SPL, d'autre part.

19h45 reprise de séance.

Le Conseil Municipal, par 34 voix pour, M. CHAMPION ne prenant pas part au vote, donne acte au Maire de la communication relative aux activités du SYMAB, du SIVOUBEM et de la SPL BEAUNE Congrès pour le dernier exercice.

17-2 - Rapport d'activités 2013 Communauté d'Agglomération BEAUNE Côte et Sud

Le Maire ne prenant pas part au vote, le Conseil Municipal, par 34 voix pour, donne acte de la communication relative aux activités de la Communauté d'Agglomération pour l'exercice 2013.

RAPPORT 18 – AVENANT N° 2 A LA CONVENTION DE TELETRANSMISSION DES ACTES AU CONTROLE DE LEGALITE - ACTES BUDGETAIRES
(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de passer, avec le représentant de l'Etat, un avenant n°2 à la convention de télétransmission des actes au contrôle de légalité en ajoutant, à la liste des actes transmis au titre de la dématérialisation au contrôle de légalité, les actes budgétaires,
- autorise le Maire à signer l'avenant et tous actes et documents relatifs à l'exécution de cette délibération.

RAPPORT 19 – GROUPEMENT GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES TRAVAUX D'IMPRESSION ET LES SUPPORTS DE COMMUNICATIONS
(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise la création d'un groupement de commandes pour les travaux d'impression et les supports de communication, constitué entre la Ville, la Communauté d'Agglomération BEAUNE Côte et Sud et le CCAS,
- autorise le Maire à signer la convention tripartite à intervenir, définissant les modalités de la mise en œuvre de ce groupement.

RAPPORT 20 – RELATIONS CONTRACTUELLES VILLE/COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION - MISE A DISPOSITION DE LOCAUX MUNICIPAUX ET ENTRETIEN DE LOCAUX COMMUNAUTAIRES

(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le cadre conventionnel à mettre en place entre la Ville et la Communauté d'Agglomération quant à l'utilisation et l'entretien des locaux communaux et communautaires pour l'exercice de compétences communautaires,
- autorise le Maire à signer les conventions à intervenir.

RAPPORT 21 – RETRAIT D'UNE DELIBERATION - DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE ET DE DECHARGE DE RESPONSABILITE POUR LA REGIE DE RECETTES DU STADE NAUTIQUE

(rapporteur : M. CHAMPION)

Suite à la plainte déposée contre le régisseur du stade nautique pour détournement d'argent et dans l'attente des sanctions administratives et pénales appropriées, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retirer la délibération n° 14-0148 du 18 septembre 2014, accordant une remise gracieuse et une décharge de responsabilité à la régisseuse du stade nautique.

RAPPORT 22 – TARIFS MUNICIPAUX MOMES ET MERVEILLES #3

(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 34 voix pour et 1 abstention,

- approuve la mise en œuvre d'une programmation jeune public à la Lanterne Magique,
- fixe les tarifs d'entrée pour les différents types de public ainsi :
 - pour les séances scolaires :
 - ✓ pour le public scolaire et périscolaire (écoles élémentaires et maternelles, associations de parents d'élèves, crèches, adhérents des Centres sociaux.) de la Ville et des communes membres du pays beaunois : 5 €/ enfant,
 - ✓ dispositions complémentaires pour les accompagnateurs sous réserve de la présence d'un ou plusieurs enseignants pour les écoles, en fonction du nombre d'enfants à encadrer :
 - 1 accompagnateur gratuit pour 5 enfants de moins de 3 ans
 - 1 accompagnateur gratuit pour 10 enfants de plus de 3 ans
 - pour les séances tout public :
 - ✓ pour le public – Tarif – de 12 ans 6 €
 - ✓ pour le public – Tarif + de 12 ans 9 €
- décide de confier la gestion de l'ensemble de la billetterie du Festival à l'Office de Tourisme Intercommunal BEAUNE et Pays Beaunois au comptoir et en ligne, à l'exception des séances scolaires,
- autorise le Maire à signer tout document à intervenir et en particulier la convention avec l'OTI.

RAPPORT 23 – REAMENAGEMENT DE GARANTIES D’EMPRUNT ACCORDEES A VILLEO

(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité, accorde la garantie de la Ville pour l’ensemble de réaménagements de garanties d’emprunt tels que présentés dans le rapport et qui seront détaillés dans la délibération prise à cet effet.

RAPPORT 24 – TAXES ET PRODUITS IRRECOURVABLES - ADMISSION EN NON VALEUR

(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- accorde une admission en non valeur pour le dossier présenté par le Trésor Public concernant une créance sur taxe d’urbanisme d’un montant de 1 135 € due par Mme et M. POIL Florian,
- sur proposition du Maire, décide à l’unanimité, de reporter au prochain Conseil la demande concernant la SCI S.A.L.S., pour complément d’information.

RAPPORT 25 – DECISION MODIFICATIVE - MOIS D’OCTOBRE ET NOVEMBRE 2014

(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, par 32 voix pour et 3 abstentions, autorise le Maire à faire procéder à la régularisation d’opérations comptables décrites dans la délibération.

RAPPORT 26 – DESIGNATION D’ELUS POUR SIEGER AU SEIN DES CONSEILS D’ADMINISTRATION DES COLLEGES ET LYCEES

(rapporteur : M. CHAMPION)

Pour faire suite au décret du 24 octobre 2014 modifiant le régime de représentation des collectivités territoriales au sein des Conseils d’Administration des collèges et lycées, il appartient au Conseil de procéder à une nouvelle désignation de ses représentants au sein de ces structures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- décide de recourir au vote à main levée pour procéder à cette nouvelle désignation de représentants de la Ville,
- désigne, à l’unanimité, pour représenter la Ville au sein des Conseils d’Administration des lycées et collèges, les élus suivants :

Etablissement	Titulaire	Suppléant
Lycée Clos-Maire	M. Claude HENNEQUIN	M. Jean-Benoit VUITTENEZ
Lycée Marey	M. Thibaut GLOAGUEN	M. Alexis FAIVRE
Collège Monge	Mme Delphine BOUTEILLER-DESCHAMPS	Mme Marie-Laure RAKIC
Collège Jules Ferry	M. Stéphane DAHLEN	Mme Marie-Laurence MERVILLE

Départ Alexis FAIVRE à 21h05 (pouvoir à M. GLOAGUEN)

Départ de Mme DIEZ à 21h50 (pouvoir à M. HENNEQUIN)

Départ de M. CANCEL à 21h50 (pouvoir à M. BECQUET)

Retour Mme CAILLAUD à 22h07

RAPPORT 27 – RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

(rapporteur : M. CHAMPION)

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, prend acte des éléments communiqués par le Maire sur la situation financière de la Ville permettant d'alimenter le débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2014.



Examen de la question orale de Mme JONDOT

Mme JONDOT fait lecture de la question orale qu'elle a adressée au Maire et à Mme le Premier Adjoint en charge de l'Education, concernant la décision de retirer les ETAPS des écoles beunoises.

Le Maire répond à Mme JONDOT et donne la parole à Mme RAKIC pour compléter les informations sur ce sujet.

Examen du vœu déposé par M. THOMAS relatif au Grand Marché Transatlantique (GMT)

Le Maire précise que, même s'il est d'accord sur les termes du vœu présenté par M. THOMAS, il ne peut pas le mettre à l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal car ce vœu n'a pas de lien direct avec les affaires locales et donc n'intéresse pas en premier lieu la Commune.

Le Maire ne met donc pas aux voix le vote du vœu de M. THOMAS.

L'ordre du jour étant épuisé la séance du Conseil est levée à 22h30.

Affiché le 27 novembre 2014

Les délibérations prises par le Conseil Municipal lors de la présente séance sont consultables à l'Hôtel de Ville. Tout renseignement peut être donné auprès de la Direction Générale des Services du lundi au vendredi de 9 H 00 – 12 H 00 / 14 H 00 – 17 H 00